

Conseil scientifique

Formation restreinte

Mardi 28 mars 2017, 10h-12h00

Présents : Frédéric Audren, Olivier Borraz, Philippe Coulangeon, Alain Dieckhoff, Marta Dominguez, Jean-Marie Donegani, Séverine Dusollier, Gilles Favarel-Garrigues, Emanuele Ferragina, Martial Foucault, Matthieu Fulla, Olivier Godechot, Florence Haegel, Charlotte Halpern, Émeric Henry, Marc Lazar, Frédéric Mion, Christine Musselin, Marc Oberti, Florian Oswald, Sébastien Pimont, Guillaume Plantin, Frédéric Ramel, Paul-André Rosental, Jakob Vogel, Astrid von Busekist, Dina Waked, Cornelia Woll.

Excusés : Bruno Latour, Laurent Lesnard, Pap Ndiaye, Jean-Marc Robin, Francesco Saraceno

Assistent à la réunion :

Bénédicte Barbé, chargée de mission à la direction scientifique

Laurence Francisco, responsable du pôle académique à la direction des ressources humaines

Michel Gardette, directeur délégué

Marc Lazar souhaite aborder deux points avant de débiter l'examen de l'ordre du jour.

Le premier concerne le précédent Conseil scientifique où Charline Avenel avait présenté un état des lieux du projet campus de 2022. Une discussion avait commencé à s'engager, mais avait dû être limitée dans le temps. Le sujet sera à nouveau porté à l'ordre du jour lors de la séance du Conseil du 30 mai, en présence de Charline Avenel.

Le second point porte sur la situation des universités en Turquie. Un certain nombre de collègues ont alerté Marc Lazar et d'autres membres de l'établissement au sujet de la situation dramatique de plusieurs universités turques. Plusieurs universitaires ont perdu leur travail, sont menacés de très lourdes sanctions et ne peuvent plus assurer leurs activités de recherches et d'enseignement. Le Conseil scientifique a interpellé la direction de Sciences Po pour connaître la politique de l'établissement à propos de la Turquie et des accords d'échange avec ce pays.

Frédéric Mion fait part des très vives préoccupations de Sciences Po à l'égard des universitaires, des chercheurs et des étudiants des universités turques. Les membres du Conseil scientifique et lui-même ont tous eu connaissance de cas individuels inquiétants. La direction de Sciences Po est très attentive à l'évolution de la situation. L'indépendance des universités et la possibilité donnée aux chercheurs de poursuivre

leur travail sont des dimensions essentielles de la démocratie. En tant qu'institution universitaire, partenaire depuis longtemps des institutions turques, Sciences Po ne souhaite pas pour marquer sa réprobation vis-à-vis des événements se produisant en Turquie en interrompant ses relations. Il apparaît plus opportun de maintenir autant que possible les échanges, les mouvements d'étudiants et les relations scientifiques, comme une forme de soutien à la défense des libertés universitaires turques. Les étudiants de Science Po continuent de se rendre dans les universités avec lesquelles existent des accords d'échange, à Istanbul et à Ankara, et les chercheurs doivent pouvoir continuer à travailler avec leurs collègues turcs. Sciences Po est également attentif à la situation individuelle d'un certain nombre d'enseignants-chercheurs et de chercheurs dont la situation est compromise au sein de leurs universités. La direction de Sciences Po a donc décidé de participer au programme mis en place par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le programme PAUSE, pour offrir d'accueillir à Sciences Po des collègues turcs. C'est un programme où le Ministère s'engage à financer des postes pour recevoir des chercheurs sur une durée plus ou moins longue. La Direction scientifique a recensé les propositions émanant des différents centres pour que les collègues accueillis trouvent une place pleine et entière au sein de la communauté académique de Sciences Po.

La situation turque n'est malheureusement pas isolée. Des contraintes sont mises à l'exercice des libertés universitaires dans plusieurs pays, comme en Pologne ou en Hongrie, à l'égard desquels Sciences Po se montre également vigilant. Toutefois cette vigilance ne doit pas conduire à rompre toute relation avec la Turquie.

Marc Lazar propose au Conseil scientifique d'adopter une motion et suggère le texte suivant : « Le Conseil scientifique de Sciences Po tient à protester solennellement contre la situation réservée aux universitaires en Turquie, victimes pour un très grand nombre d'entre eux de la répression du pouvoir et empêchés d'exercer leurs activités d'enseignement et de recherche dans des conditions normales. Il s'alarme de la menace qui pèse sur les libertés académiques et rappelle que l'université repose sur un principe indéniable : l'indépendance de toute emprise politique, idéologique, économique ou religieuse. Il exprime toute sa solidarité avec la communauté académique turque et approuve la décision de la direction de Sciences Po de participer au programme PAUSE proposé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui vise à accueillir des universitaires turcs en situation de réfugiés. »

Cornelia Woll relève l'expression « approuve la décision de la direction » et suggère une formulation signifiant que la décision de la direction s'appuie sur un souhait institutionnel pour rejoindre ce programme.

Marc Lazar suggère : « le Conseil scientifique participe aux côtés de la direction de Sciences Po au programme ».

La motion est approuvée à l'unanimité.

Marc Lazar annonce que la motion sera rendue publique à destination de la communauté académique de Sciences Po.

Christine Musselin remercie Bénédicte Barbé qui a permis de déposer des dossiers dans le cadre du programme PAUSE, ainsi qu'Alain Dieckhoff et Olivier Borraz qui ont identifié les collègues que Sciences Po pouvait soutenir. Élise Massicard accompagne également les personnes pour le dépôt de dossier.

Marc Lazar craint que le Conseil scientifique n'ait à adopter d'autres motions dans les semaines et les mois à venir au sujet de différents pays. Ainsi, la revue *Histoire@politique* que dirige Jakob Vogel est en train de préparer un numéro sur l'historien dans la cité. Le collègue turc qui avait été pressenti pour y contribuer a dû renoncer et a demandé à Sciences Po de ne pas publier son article.

Gilles Favarel-Garrigues signale que l'Université européenne de Saint-Pétersbourg connaît également de gros problèmes avec la justice russe. Elle est menacée de fermeture.

Marc Lazar remercie les membres du Conseil de lui transmettre toutes ces informations.

1/Validation du compte rendu du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 28 février 2017

Le Conseil scientifique valide à l'unanimité le compte rendu.

2/Présentation par chaque discipline des critères pour les promotions et pour la sélection des ATER

Christine Musselin rappelle que le choix des ATER s'opèrera prochainement. Les directeurs de département adoptent des positions assez différentes selon les disciplines et en fonction du marché du travail de chaque secteur. Il apparaît donc important d'énoncer clairement en Conseil scientifique les critères retenus pour le choix des ATER et de discuter de l'éventuelle répartition entre recrutements internes et recrutements externes, de façon à ce que les doctorants sachent à quoi s'attendre.

Emeric Henry indique que le département d'économie n'a pas formalisé de critères explicites. Un comité se réunit habituellement pour évaluer les dossiers, sur des critères principalement académiques, mais il n'existe pas une liste de critères.

Christine Musselin a compris que le département recrutait également des personnes en interne, car les doctorants ne se présentent pas sur le marché français.

Emeric Henry reconnaît que les candidats extérieurs ne sont pas prioritaires. En général, la moitié des ATER vient de l'extérieur et la moitié vient de Sciences Po, car les universités françaises sont réticentes à recruter les personnes issues de Sciences Po.

Christine Musselin estime que le département d'économie devrait mieux définir ses critères de recrutement, car les candidats ignorent ce qui est attendu d'eux.

Jakob Vogel précise que le département d'histoire dispose en général de deux demi-postes d'ATER. Pour des raisons de réciprocité avec les autres universités, un demi-poste est attribué en interne et un autre en externe, même si les doctorants de Sciences Po souhaiteraient disposer de davantage de possibilités. Le mode de fonctionnement est différencié pour ces deux demi-postes. Le bureau du département examine les dossiers pour le recrutement en externe, sachant qu'il y en avait environ 60 l'année précédente. Le bureau effectue une première sélection de 15 dossiers. Le choix final s'appuie sur des critères académiques et sur les matières que peut enseigner le candidat. En interne, pour

éviter les tensions entre collègues, l'accent est mis sur les critères administratifs comme l'avancée de la thèse.

Frédéric Ramel indique qu'en science politique les doctorants sont invités à présenter des dossiers de candidature dans d'autres établissements en vue de futurs recrutements au sein du marché français. Le département est enclin à accepter des candidatures externes et les deux demi-postes sont presque toujours couverts par des candidats extérieurs. Il existe trois critères principaux : l'avancement de la thèse, une expérience pédagogique préalable et une activité de publication et d'internationalisation déjà amorcée. Les dossiers sont en général nombreux. Une commission *ad hoc* est donc constituée avec un ou deux membres du bureau et un ou deux membres du département.

Marta Dominguez explique que le département de sociologie dispose de quatre demi-postes d'ATER. Les ATER ont vocation à enseigner dans le cours d'introduction à la sociologie. Les critères de sélection se concentrent sur la pédagogie : capacité à enseigner la sociologie générale, capacité à enseigner en anglais, même si ces critères sont flexibles selon les années. Jusqu'à présent, priorité était donnée aux candidats externes de façon à encourager les doctorants de Sciences Po à se présenter dans d'autres établissements et à adopter une attitude ouverte vis-à-vis des universités. Ce dernier critère fait actuellement l'objet de discussions.

Christine Musselin souligne qu'un point fait problème : le manque d'adéquation entre les profils des postes d'ATER et les besoins de formation. L'idée avait été retenue d'inclure dans les commissions prenant la décision finale les responsables du collège pour qu'ils signalent leurs besoins.

Cornelia Woll indique que certains départements ont pleinement intégré les besoins du collège universitaire qui concentre les enseignements des ATER. Le fait qu'un doctorant soit spécialisé dans tel ou tel domaine est intéressant pour la partie recherche d'un poste d'ATER, mais pour ce qui est de l'enseignement, les ATER doivent avant tout pouvoir enseigner les cours d'introduction.

Marc Lazar rappelle que les ATER ne peuvent enseigner qu'au collège universitaire et n'ont pas le droit d'assurer des cours pour les autres niveaux ; par ailleurs, les postes d'ATER sont en réalité des demi-postes.

Christine Musselin propose de reprendre les critères qui ont été énoncés et de rappeler le processus général qui doit être appliqué par les différents départements pour choisir les ATER.

Marc Lazar annonce que la présentation des critères pour les promotions est repoussée au prochain Conseil scientifique où les différentes disciplines apporteront des précisions sur ce point.

Christine Musselin observe qu'il est important que ce sujet soit abordé avant l'été, les critères par discipline devant être connus avant le lancement de la procédure des promotions FNSP en juin. Une nouvelle réunion avec les directeurs de département sera peut-être nécessaire. C'est un sujet essentiel pour les collègues qui déposeront une candidature et qui travailleront à leur rapport d'activité pendant l'été.

3/Propositions en vue de décerner des doctorats *honoris causa* en science politique, droit et histoire

Marc Lazar rappelle que trois disciplines sont concernées. L'histoire a présenté son candidat lors de la précédente réunion. Il reste donc le droit et la science politique.

Sébastien Pimont assure que pour le département de droit la discussion est assez nourrie. Le sujet sera abordé au cours de la prochaine réunion académique, au mois d'avril.

Marc Lazar rappelle que, plus la décision est tardive, plus la date de la cérémonie est retardée, car la demande doit remonter par le ministère des Affaires étrangères.

Frédéric Ramel indique que le département de science politique hésite entre deux femmes, deux américaines : Nancy Fraser, qui travaille au département de philosophie politique de la New School for Social Research, spécialiste du féminisme et de l'approche post-structurelle du genre, et Jane Mansbridge, spécialiste des questions relatives à la démocratie et aux minorités.

Frédéric Ramel explique que toutes les personnes du bureau ne se sont pas prononcées mais qu'il n'y a pas d'unanimité.

Marc Lazar est gêné par l'absence de consensus du bureau, alors qu'un doctorat *honoris causa* suppose en général le consensus le plus large possible. C'est important pour la discipline et pour la mobilisation de la communauté académique lors de la cérémonie.

Astrid von Busekist a une préférence pour Jane Mansbridge qui incarne davantage la science politique au sens unifié que Nancy Fraser, qui est une très grande personnalité, en particulier pour le féminisme, mais qui vient de recevoir un doctorat *honoris causa* à la Sorbonne et qui vient de prononcer des lectures à l'EHESS récemment. Le choix de Jane Mansbridge serait plus original selon elle.

Marc Lazar demande au département de science politique de déterminer quelle personne recueille le plus large consensus et de se prononcer au mois d'avril.

4/Avis sur la composition du comité de sélection pour le recrutement d'un assistant professor en tenure track (poste privé) en science politique, profil « Global studies »

Alain Dieckhoff rappelle que le comité est lié à la fiche de poste présentée le mois précédent.

Le comité est composé comme suit :

Membres internes :

Alain Dieckhoff
Claire Lemerrier
Karoline Postel Vinay
Frédéric Ramel
Jérôme Sgard

Membres externes :

Daniel Compagnon, professeur des universités à Bordeaux, rattaché au centre Émile Durkheim, qui travaille sur les questions de gouvernance, en particulier dans le domaine de l'environnement ;

Ève Fouilleux, directrice de recherche au CNRS, rattachée au centre d'études de l'Amérique latine de Montpellier. Elle travaille sur des questions de transnationalisation des politiques alimentaires et de sécurité alimentaire ; Maya Jegen, professeure à l'UQAM à Montréal. Elle a travaillé sur les questions de politique de l'énergie et les politiques de l'environnement ;

Raphaëlle Maison, professeure de droit international à Paris-Sud. C'est une juriste qui connaît les internationalistes et qui a travaillé sur des questions de responsabilité et de protection ;

Amandine Orsini, professeure de sciences politiques à l'université Saint-Louis de Bruxelles. Elle a travaillé sur les politiques internationales avec une attention particulière pour les questions environnementales.

La composition du comité de sélection est approuvée à l'unanimité par le Conseil scientifique.

Christine Musselin observe que Jérôme Sgard représentera PSIA. Lors de la composition des comités de sélection, il est important de penser à la façon de représenter l'école dans laquelle la personne qui sera recrutée sera notamment amenée à enseigner.

9/Avis sur la fiche de poste pour le recrutement d'un professeur des universités (poste public) en histoire, profil « Histoire de l'Asie »

Le poste s'inscrit dans la prolongation de l'ouverture internationale de la discipline. Un historien de l'Afrique est en cours de recrutement et le département souhaite disposer d'un historien de l'Asie, afin d'élargir sa surface d'investigation de recherche et d'enseignement. L'objectif est de recruter un professeur d'histoire politique de l'Asie, plutôt spécialiste du XX^e siècle. Tous les domaines de l'Asie sont retenus. Un critère important est non seulement la connaissance de l'anglais, mais aussi la connaissance des langues locales et des archives des pays concernés.

La fiche de poste est approuvée à l'unanimité par le Conseil scientifique.

5/Avis sur les propositions des départements en vue de l'attribution de la prime d'incitation à l'enseignement

Christine Musselin rappelle que Sciences Po attribue chaque année des primes d'incitation à l'enseignement. Les demandes de renouvellement pour trois collègues sont repoussées à l'année suivante, car ils étaient sur des demi-années. Il n'y a donc pas de renouvellement, mais deux demandes d'attribution de prime d'incitation à l'enseignement ont été déposées.

L'une vient de Denis Fougère, économiste, directeur de recherche CNRS, rattaché au département d'économie et à l'OSC. La seconde provient de Virginie Guiraudon, directrice de recherche CNRS, rattachée au CEE et qui relève du département de science

politique. Les avis de la DES ont été recueillis, car ces deux personnes enseignent déjà à Sciences Po. Les départements concernés ont également rendu un avis favorable.

Le Conseil scientifique rend un avis favorable à l'unanimité à l'attribution de la prime d'incitation à l'enseignement à Virginie Guiraudon et Denis Fougère.

6/Questions diverses

Bourses Marie Curie et Elie Halévy fellows

Christine Musselin rappelle que les enseignants de Sciences Po peuvent soutenir les dossiers des candidats aux bourses Marie Curie de la Commission européenne.

Les 10 ans de l'ERC récemment célébrés ont donné l'occasion de rappeler le fait que Sciences Po avait la possibilité de recruter des jeunes chercheurs sur des postes Elie Halévy Fellows. Pour mémoire, l'idée est d'attirer sur ces postes des personnes qui auraient présenté leur candidature sur des ERC et de les recruter pour une période de cinq ans. Or un bon moyen de repérer les jeunes à fort potentiel passe par les bourses Marie Curie : il est possible de voir si les personnes s'intègrent dans le laboratoire et quelles sont leurs recherches. Christine Musselin encourage les enseignants-chercheurs de Sciences Po à signaler ces bourses Marie Curie aux jeunes chercheurs, pour leur permettre ensuite de déposer des dossiers et de les positionner sur des postes *Halévy Fellow*.

Nouvelle candidature Idex pour USPC

Frédéric Mion explique que la communauté universitaire d'établissement Sorbonne-Paris-Cité, à laquelle appartient Sciences Po, est privée des financements de l'IDEX depuis presque un an. Lorsque cette mauvaise nouvelle a été annoncée, Sciences Po n'était pas certain d'être capable de soumettre à nouveau un projet au jury international pour une nouvelle idexisation de la COMUE. Depuis cette période, les universités Paris III, Paris V et Paris VII ont décidé de fusionner. Ce processus de fusion est un des éléments susceptibles de répondre aux souhaits du jury international au sujet de la gouvernance de la COMUE en vue de l'attribution d'un nouvel IDEX. Le commissariat général à l'investissement a confirmé que le jury international était disposé à recevoir une nouvelle proposition d'IDEX de la part de la communauté Sorbonne-Paris-Cité selon un calendrier qui reste à ce stade encore imprécis. Le dossier pourrait être déposé à la fin de l'année 2017 et examiné au cours du premier semestre 2018. De nombreux aléas sont cependant possibles, notamment à l'occasion de l'élection de mai, mais la probabilité reste forte que la COMUE Sorbonne-Paris-Cité soit autorisée à soumettre un nouveau projet d'IDEX au jury international. C'est une nouvelle importante et réjouissante, qui permettrait le retour de financements importants pour la recherche. Frédéric Mion tiendra naturellement le Conseil scientifique de l'avancée des travaux.

Point sur la campagne d'avancement

Laurence Francisco fait le point sur la campagne d'avancement au grade. 13 professeurs des universités ont postulé, dont 5 pour l'accès au premier échelon de la classe

exceptionnelle, 4 pour l'accès au deuxième échelon de la classe exceptionnelle et 4 pour l'accès à la première classe.

Quant à la campagne PEDR, il y a également eu 13 candidatures. Sciences Po soumet le dossier à l'instance nationale, le CNU.

Concernant la promotion au grade, le contingent pour les promotions locales n'a pas été encore reçu. Quand cela sera le cas, le dossier sera présenté en CS.

Les collègues de rang B quittent la salle.

7/Avis sur la proposition du comité de sélection pour le recrutement d'un professeur des universités (poste public) en droit, profil « Arbitrage international »

Sébastien Pimont, Professeur des universités, directeur du département de droit, présente les travaux du comité de sélection qui ont conclu à la proposition de classement suivant :

1. Hani Sayed
2. Jean d'Aspremont
3. Fabio Morosini

Sébastien Pimont présente le dossier scientifique de chacun des candidats classés. Il apporte par ailleurs une information complémentaire, à savoir le désistement pour raisons personnelles, de Hani Sayed.

Le résultat du vote est le suivant : 22 votants, 22 voix exprimées, 19 votes oui, 2 votes blanc.

Les membres du Conseil scientifique, à la majorité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés, approuvent donc le classement établi par le comité de sélection et le recrutement du candidat classé n°2 : Jean d'Aspremont, sur le poste de droit, profil « Arbitrage international ».

8/Avis sur la candidature à l'obtention de la tenure de Jeremy Perelman

Sébastien Pimont présente le dossier de Jeremy Perelman en vue de sa candidature à l'obtention de la tenure. La candidature de Jeremy Perelman, qui a obtenu son HDR en janvier 2017, a été soumise à trois évaluations externes, qui toutes rendent un avis favorable à l'attribution de la tenure à Jeremy Perelman. La commission de tenure, composée de 9 membres de rang A de l'École de droit, a examiné le dossier de Jeremy Perelman et a rendu un avis unanimement favorable à l'attribution de la tenure à Jeremy Perelman.

Astrid von Busekist, Professeure des universités, membre du Conseil scientifique, choisie comme rapporteure de ce dossier par la direction scientifique, approuve la présentation faite par Sébastien Pimont et souhaite que les membres du Conseil expriment un avis favorable sur cette candidature.

Plusieurs membres du Conseil sont surpris de ne pas avoir pu prendre connaissance des lettres de référence et de l'avis détaillé de la commission de tenure.

Christine Musselin indique que la procédure de tenure actualisée l'année dernière ne prévoyait pas la communication de ces documents. Elle demeure attachée au fait que les lettres de référence ne soient pas communiquées, de manière à conserver l'anonymat des rapporteurs externes. En revanche, elle prend note de la demande de communication du rapport de la commission de tenure et modifiera en ce sens le règlement intérieur du conseil scientifique et la procédure de la tenure track à Sciences Po.

Le résultat du vote est le suivant : 22 votants, 22 voix exprimées, 21 vote oui, 1 vote blanc.

Les membres du Conseil scientifique, à la majorité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés, rendent un avis favorable à l'attribution de la tenure à Jeremy Perelman.

12/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches d'Emmanuel Saint-Fuscien

Paul-André Rosental présente le dossier d'habilitation d'Emmanuel Saint-Fuscien. Il est maître de conférences à l'École des hautes études depuis 2012. Il a rédigé sa thèse alors qu'il enseignait en ZEP. Il a été chargé de cours à Sciences Po de 2005 à 2009.

Son objet de recherches est une histoire sociale de l'autorité dans les institutions de la République. Il a tout d'abord consacré deux livres à l'armée, en 2011 et 2012. Son HDR porte à la fois sur cette question de la guerre et sur celle de l'éducation. Emmanuel Saint-Fuscien s'est imposé lors des débats très vifs autour du centenaire de la Première Guerre mondiale. Il s'agissait de débats théoriques, en particulier sur la question du consentement, mais il a également joué un rôle important au mémorial de Péronne et au Musée national de l'éducation. Il a proposé de réaliser une histoire nationale du deuil, en réfléchissant à une comparaison avec le dossier des attentats de 2015. Le mémoire original d'habilitation établit le lien entre ses deux sujets de prédilection, la guerre et l'armée, mais de façon originale, en retraçant la façon dont les expériences de guerre de Célestin Freinet, célèbre pédagogue, se sont traduites dans les propositions pédagogiques et dans la représentation dans la manière d'animer une classe et former des élèves. La Première Guerre mondiale est centrale dans la trajectoire de Célestin Freinet qui se positionne également face à la guerre d'Espagne avant de connaître la Seconde Guerre mondiale. Le mémoire d'HDR d'Emmanuel Saint-Fuscien est remarquable, notamment par la façon dont il présente son sujet qui s'est véritablement imposé à lui. Il a en effet découvert aux Archives départementales, dans le fonds des archives Freinet, une boîte contenant une balle de fusil, une montre d'officier et une boussole brisée. Le fait que cette boîte existe et ait été transmise interroge l'historien qui montre que l'expérience d'officier de Célestin Freinet durant la Première Guerre mondiale lui a fait connaître une certaine manière de contrôler le temps et l'espace. Le mémoire déroule cette problématique en montrant comment ces dimensions se traduisent dans les innovations pédagogiques de Célestin Freinet. C'est un exemple de ce

que Jean-Claude Perrot appelle l'histoire matérielle de l'abstraction, c'est-à-dire la manière dont une expérience cognitive et concrète pourra être réinterprétée et produire des représentations nouvelles dans des espaces différents et la manière dont ce travail de transposition est producteur de changements.

Paul-André Rosental pense que le livre d'Emmanuel Saint-Fuscien aura une belle réception critique. Il a travaillé sous la direction de Jean-François Chanet.

Les membres du Conseil scientifique, à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés rendent un avis favorable à la demande d'autorisation d'Emmanuel Saint-Fuscien de présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches.

11/Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Léa Lima

Olivier Borraz indique que Léa Lima est maîtresse de conférences au CNAM et codirectrice du LIS (laboratoire interdisciplinaire de sociologie). Elle a soutenu une thèse en 2004 sur le traitement des jeunes sans-emploi en France et au Québec. Elle travaille sur les politiques sociales d'insertion, notamment envers les jeunes, et sur les premières expériences économiques intermédiaires au marché du travail. Elle possède un dossier excellent en termes de recherches. Elle a dirigé de nombreux projets de recherches, a assumé de nombreuses responsabilités pédagogiques et possède de nombreuses publications. Elle a effectué de nombreux déplacements, a bénéficié d'une bourse Marie Curie, a séjourné à Cambridge et à Brême.

Son projet de mémoire s'intitule : Chronologisation et biographisation dans l'Etat social actif. Il s'agit d'une réflexion sur la manière dont l'État social et les politiques sociales redéfinissent les cadres temporels, notamment les cadres des relations professionnelles, dans toutes les formes de séquençage, d'encadrement par le temps, des périodes dans la vie. Cette étude montre comment les individus eux-mêmes dans leur parcours biographique intègrent la dimension du temps. C'est une approche originale et en outre elle travaille beaucoup sur le terrain. Plusieurs chapitres sont déjà rédigés.

Son garant serait Didier Demazière, qui est tout à fait enthousiaste.

Les membres du Conseil scientifique rendent, à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés un avis favorable à la demande d'autorisation de Léa Lima de présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches.

13/Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Stéphane Guibaud

Guillaume Plantin rappelle que le dossier de tenure de Stéphane Guibaud est en cours d'instruction et qu'il est le garant de son HDR.

Stéphane Guibaud a rejoint Sciences Po en 2014. Il a soutenu sa thèse en économie en 2005 à Paris School of Economics et a débuté sa carrière au département finances de la London School of Economics. Stéphane Guibaud a une performance bibliométrique assez remarquable puisqu'il a publié 4 articles dans des revues de premier plan en 4 ans.

Ses recherches concernent la macroéconomie internationale. C'est un programme de recherche développé avec Nicolas Coeurdacier qui cherche à expliquer les flux de capitaux entre pays développés et pays émergents. Leur article qui dispose de la plus grande visibilité, aussi bien dans le monde académique qu'au sein d'organisations internationales telles que le FMI, présente une des premières explications au fait que les flux de capitaux vont davantage de la Chine vers les États-Unis alors que la théorie économique la plus simple suggère l'inverse. Leur théorie mêle considérations démographiques et considérations institutionnelles pour expliquer ce paradoxe apparent. Stéphane Guibaud continue à développer ce programme de recherches avec Nicolas Coeurdacier et d'autres collègues. Il mène également des travaux sur la finance, par exemple sur des questions d'imperfection de marché financier. Il a joué un rôle très important dans l'évolution de l'enseignement de la finance à Sciences Po, qui est devenu plus académique grâce à lui. Il dispense un cours sur la valorisation des actifs qui est assez technique et qui a beaucoup de succès. Il a fait très peu de concessions sur le contenu mathématique de ce cours. Il se montre très dévoué vis-à-vis des étudiants.

Selon Guillaume Plantin qui est son garant, Stéphane Guibaud a toutes les qualités pour réussir son HDR et être autorisé à encadrer les doctorants.

Les membres du Conseil scientifique rendent, à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés un avis favorable à la demande d'autorisation de Stéphane Guibaud de présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches.

10/Avis sur la candidature à l'éméritat de Jean-François Sirinelli

Jakob Vogel présente la candidature à l'éméritat de Jean-François Sirinelli. Jean-François Sirinelli est professeur des universités en histoire contemporaine à Sciences Po depuis une vingtaine d'années ; il s'est distingué par sa contribution à la vie interne de l'établissement, en tant que membre du Conseil d'administration de la FNSP, membre du Conseil de direction de l'IEP, président du Conseil de l'Article 7, coprésident du Bureau scientifique, directeur du Centre d'histoire de Sciences Po. Son parcours institutionnel et scientifique ne peut qu'être honoré. Le dossier qu'il soumet à l'avis des membres du Conseil scientifique contient la liste exhaustive de ses différentes publications et montre à quel point Jean-François Sirinelli est actif tant sur le plan de la recherche que celui de l'enseignement. L'attribution de l'éméritat s'impose également au nom de ses futures activités, tant concernant le suivi de ses doctorants, que pour la poursuite de son investissement dans plusieurs projets de recherches. Ce serait un honneur pour notre établissement que de le conserver en son sein.

Les membres du Conseil scientifique rendent, à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés un avis favorable à la demande d'éméritat de Jean-François Sirinelli.